



Cahier des charges – « Itinérance pôle jeunesse » Albret Communauté

Descriptif du cahier des charges :

Contexte :

Un des axes de la Convention Territoriale Globale (CTG) est dédié à l'itinérance des actions du Pôle Jeunesse.

L'objectif est de limiter les contraintes de mobilité des familles et des jeunes de notre territoire.

Il est important pour les jeunes de se retrouver sur des moments de partage et de convivialité. Pour ce faire il est proposé de développer l'itinérance des actions du Pôle Jeunesse sur l'Albret les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

Public cible : les adolescents de 11 à 17 ans

Modalités :

- **Quoi ? :**

- 1) Une animation à destination des jeunes du territoire.
- 2) Un volet préventif via le déploiement de dispositifs comme les Promeneurs Du Net (prévention sur internet et réseaux sociaux) avec un agent formé et labellisé ou le programme Like You (alimentation, image corporelle et estime de soi).

- **Pourquoi ? :** Mettre en lumière l'offre de services de la CCAC proposée aux jeunes (animations, séjours, accompagnement de projets, Promeneurs du Net, etc.).

- **Tarif pour le public :** Animation gratuite.

- **Lieu :** sur une commune d'Albret Communauté.

- **Période / date :** les mercredis après-midi ou vacances scolaires.

=> Projet porté par le service PEEJ Albret Communauté, en partenariat avec la municipalité accueillante.

Si vous êtes intéressés pour accueillir un ou plusieurs temps d'animation du Pôle Jeunesse sur votre commune, merci de lire préalablement les conditions exposées ci-après ; puis de nous faire parvenir votre candidature par courriel (enfancejeunesse@albretcommunaute.fr).



Conditions requises pour candidater :

1. **Être une commune d'Albret Communauté.**
2. **S'engager à mettre à disposition et privatiser (à titre gratuit) un espace (type place du village, salle des fêtes, local associatif, salle des sports, etc.).**
3. **Être en capacité d'équiper le lieu en fonction de l'animation** (tables et chaises pour une animation jeux par exemple).
4. **S'engager sur la présence d'un élu pour faire le lien, notamment au lancement de la 1^{ère} animation.**
5. **S'engager à mettre à disposition un listing des jeunes de la commune ou à minima avoir identifié les besoins des jeunes de votre commune.**
6. **Moyens humains (en complément des agents d'animation du Pôle Jeunesse d'Albret Communauté) => Si nécessaire :**
 - Mise à disposition des agents municipaux pour le montage et le démontage de l'animation.
7. **Être en capacité de mobiliser son réseau local**
 - Relais de la communication sur son territoire et auprès de ses administrés (écoles, associations, familles, commerces, abris-bus, etc.).
 - Création d'un flyer par nos soins à diffuser auprès des jeunes par la commune.
8. **Être en capacité de proposer un goûter dans un espace adapté.**



Dans le cadre de la mise à disposition et avant toute animation, Albret Communauté s'engage à :

- Avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux et biens mis à disposition. Albret Communauté déclare avoir souscrit une police d'assurance auprès de la compagnie SMACL sous le n°263129/K.
- Avoir déclaré ses activités auprès des autorités compétentes et pouvoir en apporter la preuve si besoin,
- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, tout autant que les consignes spécifiques données par les représentants de la Ville, compte tenu de l'activité envisagée.
- Avoir procédé avec un représentant de la Ville à une visite des biens et de l'établissement, et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés.
- Avoir constaté et repéré avec un représentant de la commune l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie, ...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.